Lettre du comité de FEURS à ses membres – 01 juin 2018

Bonjour à tous,

1- Le comité vous transmet la motion élaborée par le Comité de Défense du CHF-Site de Feurs, en accord avec les responsables de l'équipe de cardiologie, présentée le 23 mai 2018 au **Conseil de la Communauté de Communes Forez-Est**.

Cette motion est une demande par les élus locaux aux autorités (ARS, Ministère, Préfet) de pérenniser le service de cardiologie à Feurs, de manière à assurer un service de qualité à la population de notre territoire ainsi que le maintien de l'accueil des urgences et du SMUR 24h/24 - 7j/7. Elle a été rédigée et soutenue par Mr Henry Bonada, vice-président en charge du secteur Santé-Social-Insertion et PLIE à l'intercommunalité Forez-Est.

(ci-joint l'enregistrement sonore de la présentation)

La motion, présentée par le Mr J.Michel Merle, Président de la CCFE **a été votée à l'unanimité.**

Vous trouverez la délibération officielle de la motion définitive CF en PJ. Vous trouverez également en PJ l' article du Progrès en PJ du 24 mai, concernant le conseil de la CCFE (Communauté de Communes Forez-Est).

2- Dans la soirée du 29 mai 2018 s'est tenue également le **Conseil de a Communauté de Communes des Monts du Lyonnais** à Saint-Martin en Haut. La motion a été complétée et présentée par la vice-présidente de l'intercommunalité Mme M.Luce Arnoux. **La motion (cf ci - joint) a été également votée à l'unanimité !**

3- Le soutien des élus locaux par l'intermédiaire de ces motions votées à l'unanimité a été important pour nos échanges que nous avons eu le 29 mai **à Paris, au ministère de la santé.** En effet, à la demande du comité, nous avons obtenu une rencontre avec 2 conseillers de la ministre de la santé Agnès Buzyn par l'intermédiaire de nos 2 sénateurs de la Loire : Madame la sénatrice Cécile Cukierman et Monsieur le sénateur Jean-Claude Tissot. Nous les en remercions vivement.

Les 2 conseillers de la ministre de la santé, **Mme Anne Beinier, conseillère parlementaire, et Monsieur Jacques-Olivier Dauberton, conseiller en charge**

des crises sanitaires et des libéraux de santé nous ont reçus le 29 mai à 11h00. Nous étions 5 personnes:Dr Gibaud François, urgentiste; Dr DePasquale Jean-Pierre, médecin cardiologue; Mme Massacrier Michele, infirmière de cardiologie; Dr Martin Thierry, Médecin généraliste; Dr Nicolas Olivier Médecin généraliste, accompagnées de Madame la sénatrice Cécile Cukierman, Monsieur le sénateur Jean-Claude Tissot et de son assistante parlementaire, Mme Demestre Isabelle.

Nous avons expliqué la dramatique situation du site de Feurs et de l'urgente nécessité de soutenir une organisation de services hospitaliers de qualité à Feurs pour rendre un centre hospitalier du Forez FORT.

Un dossier complet sur la situation et les propositions leur a été confié. Ils ont été très à l'écoute notamment sur la création future d'une CPTS: Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le bassin de vie de Feurs.

Mais nous avons expliqué qu'une CPTS ne pouvait se construire sans un socle hospitalier de proximité solide où médecins spécialistes et leurs équipes des services ne puissent exercer dans de bonnes conditions. L'exemple du service de cardiologie, avec le fonctionnement de soins intensifs serait le socle de fonctionnement de base idéal pour répondre aux réels besoins du territoire tout en améliorant la relation ville-hôpital, comme le demande Me la Ministre, par l'intermédiaire des CPTS (territoire numérique santé, partage dossiers complexes avec la médecine de ville...).

Nous leur avons expliqué que des solutions de recrutement, ou de praticiens partagés avec les CHU étaient indispensables.

Nombreux sujets ont également été abordés avec notamment le **maintien des urgences ET du SMUR de Feurs 24h/24 , 7j/7** car le bassin de Feurs est entouré de territoire en zone prioritaire et très fragile en offre de soins primaires (médecins généralistes).

Pour une dynamique de territoire, nous avons besoin du soutien de l'Etat, pour pérenniser nos projets novateurs comme par exemple le centre mobile de périnatalité en plein essor et faisant partie intégrante d'une relation ville - hôpital efficace; or, ce projet est menacé par les administrateurs provisoires du CHF.

Nous sommes face à un réel PARADOXE que nous ne devons plus supporter.

Nous attendons une réponse du ministère sous 15 jours à la lumière des documents que nous leur avons fournis. Les conseillers prendront contact avec la direction de l'ARS Rhônes Alpes Auvergne, représentée par le Dr Grall.

Nous vous souhaitons bonne lecture et continuons à vous tenir informés des actions du Comité.